

PROJET RÉGIONAL D'APPUI AUX CADRES NATIONAUX DE SUIVI/ÉVALUATION DES STRATÉGIES DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ (PARSEP)



COORDINATION RÉGIONALE: 01 BP 3440

Ouagadougou 01 Burkina Faso

Tel: 226.50.36.90.62 Fax: 226.50.36.07.52

Email: uar.parsep@fasonet.bf

CONTEXTE

Depuis 1999, année de lancement de l'initiative renforcée pour les pays pauvres très endettés (PPTE) par la Banque Mondiale et le FMI, plusieurs pays dont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Niger et le Mali se sont engagés dans l'élaboration de Cadres Stratégiques de Lutte contre la Pauvreté (CSLP).

L'élaboration d'un CSLP est importante :

- elle permet aux pays de bénéficier d'une réduction substantielle de leur dette extérieure;
- elle constitue le cadre de référence pour la programmation, le suivi et l'évaluation des interventions des partenaires financiers ;
- au regard des profonds changements qui s'opèrent dans les approches de programmation et de livraison de l'aide (appuis budgétaires et appuis

programmes versus appuis projets), les CSLP seront appelés à avoir une forte incidence sur les volumes d'aide publique que les pays réussiront à mobiliser.

Un appui au renforcement des dispositifs de suivi/évaluation des CSLP, à travers le Projet régional d'Appui aux cadres nationaux de Suivi/Évaluation des Stratégies de réduction de la pauvreté (PARSEP), répond donc à des besoins clés clairement exprimés aussi bien par les Pays

Pauvres Très Endettés (PPTE) que par la communauté des bailleurs de fonds. En aidant les pays à se doter de dispositifs de suivi/évaluation fonctionnels et efficaces, le PARSEP participe ainsi à la bonne mise en œuvre des CSLP et, apportera de ce fait une contribution à la lutte contre la pauvreté dans les pays cibles.

HISTORIQUE DU PARSEP

Initié en 2001 à travers la réalisation d'un diagnostic des dispositifs nationaux de suivi/évaluation des stratégies de réduction de la pauvreté (SRP) et des consultations régionales, le PARSEP est mis en œuvre depuis le 1^{er} avril 2004. D'une durée de trois (3) ans, il couvre les cinq (5) pays suivants : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Niger.

OBJECTIFS

- **L'objectif général du projet** est de contribuer à la réduction de la pauvreté en renforçant de façon durable la capacité des pays à concevoir et suivre des politiques de lutte contre la pauvreté.

- Son **objectif spécifique** est de renforcer les systèmes nationaux de suivi/évaluation des SRP:

- (i) en aidant les pays à mieux définir au plan institutionnel et organisationnel leur dispositif de suivi/évaluation;
- (ii) en renforçant leurs capacités à assumer leurs rôles et responsabilités dans le dispositif ;
- (iii) en améliorant les capacités nationales d'analyse et de recherche sur la pauvreté.

TROIS VOLETS

Volet 1 : Appui institutionnel et organisationnel aux dispositifs de suivi/évaluation des SRP

Ce volet vise à appuyer les pays dans la conception et l'opérationnalisation de leur dispositif de suivi/évaluation. Il inclut la définition des rôles et des responsabilités des acteurs de ces dispositifs (administration, société civile, élus locaux, etc.) et l'identification de leurs besoins en renforcement des capacités. Des actions sont également entreprises afin d'améliorer la concertation entre les pays et leurs partenaires techniques et financiers (PTF).

Volet 2 : Renforcement des capacités des acteurs clés

Ce volet a pour objectif de s'assurer de la bonne opérationnalisation/intégration du système de suivi/évaluation au niveau des secteurs et des acteurs clés. Il s'agit d'appuyer les acteurs clés du dispositif de suivi/évaluation dans :

- (i) la conception d'instruments et d'outils de suivi/évaluation et leur intégration dans des budgets-programmes,
- (ii) le renforcement des capacités en Suivi/évaluation;
- (iii) et l'élaboration/finalisation des indicateurs de suivi/évaluation.

Des actions de communication/sensibilisation relatives au suivi/évaluation des SRP sont également menées.

Volet 3 : Renforcement des capacités d'analyse et de recherche sur la pauvreté

Ce volet apporte une contribution au renforcement des capacités d'analyse sur les problématiques liées à la pauvreté. Plusieurs initiatives sont développées :

- appui à la mise en place de méthodologies permettant de recueillir des données de base sur l'impact des programmes et politiques sur les conditions de vie des populations ;
- renforcement des capacités en analyse de la pauvreté à travers notamment la mise en place d'une Unité Analyse Avancée de la Pauvreté (UAAP) par pays ;
- appui à la mise en place d'un réseau de chercheurs et fonctionnaires travaillant sur la pauvreté.

ORGANISATION

- La Coordination régionale du PARSEP est assurée par une Unité d'Appui Régional (UAR) basée à Ouagadougou au Burkina Faso.

Le PARSEP comporte deux (2) instances de concertation ; l'une au niveau régional et l'autre au niveau national :

- Le Comité Conjoint Régional (CCR) est l'assemblée générale des Secrétaires Permanents des CSLP (SP/CSLP), des représentants de l'ACDI-Pays, du CRDI et de l'UAR/PARSEP. Le CCR se réunit en session ordinaire une fois l'an dans un pays membre et ses travaux sont présidés par le SP/CSLP du pays d'accueil.

- Le Comité de Suivi Pays est chargé de coordonner la mise en œuvre du PARSEP au niveau national; à ce titre, il a pour missions d'approuver les plans de travail annuels, d'examiner et de valider le programme de travail de l'UAAP et de faire toutes propositions à l'UAR, au CRDI et à l'ACDI pour améliorer la gestion et l'efficacité du PARSEP.

RESSOURCES

Le financement des activités du PARSEP est assuré par l'ACDI et le CRDI. L'appui d'autres partenaires techniques et financiers est recherché surtout pour le financement des programmes nationaux de renforcement des capacités en cours d'élaboration.

PRINCIPAUX PARTENAIRES

BENIN:

•SP/CNDLP, BP: 302 Cotonou,
Tel (00229).21.30.61.03/21.30.51.41

•UAAP-Benin: 02 BP: 534 Cotonou 02
Tel: (00229).21.30.54.03/21.30.40.16

BURKINA FASO:

•STC-PDES, 01 BP: 6485 Ouagadougou 01,
Tel: (00226).50.32.44.01;
Fax: (00226).50.30.78.50

•UAAP-Burkina Faso: s/c CAPES 01 BP: 1919
Ouagadougou 01
Tel: (00226).50.36.96.14/50.35.96.18

COTE D'IVOIRE:

•SP/DSRP, BP: V165 Abidjan,
Tel (00225).20.22.30.22,
Fax (00225).20.22.30.19

•UAAP-Côte d'Ivoire: s/c CIRES 08 BP : 1295
Abidjan 08
Tel : (00225).22.44.89.42

MALI:

•CT/CSLP BP: 234 Bamako
Tel: (00223).223.86.37 / 222.58.58

•UAAP-Mali: s/c GREAT BP: 1255 Bamako
Tel: (00223).223.18.95

NIGER:

•SP/SRP, BP: 893 Niamey.
Tel: (00227).72.21.52,
Fax: (00227).72.21.58

•UAAP-Niger: s/c INS BP: 862 Niamey
Tel: (00227).72.35.60

ACDI

200, promenade du portage, Gatineau. (QUEBEC)
CANADA K1A 0G4
Fax : 819-953-5834
Tél. : 819-994-4085

CRDI

BP.11007 Peytavin, Dakar SENEGAL
Tél. : (00221).864.00.00
Fax : (00221).825.32.35